

Vouhé, notre village

Infos municipales juin 2017

SITE INTERNET

Toutes les infos sur le site de la Commune www.vouhe17.fr

Pour toute information ou proposition, vous pouvez contacter Mme Thureau-Blumberg Cécile, Conseillère Municipale, en charge du site de la commune.

JEUNES DE 16 ANS

Vous avez 16 ans dans l'année (filles ou garçons) vous devez vous faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté à la Mairie dans le mois qui suit votre anniversaire.

Une attestation vous sera remise afin de pouvoir vous inscrire à toute demande d'examen.

IRRIGANTS

En manipulant votre matériel d'arrosage à proximité d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquer une électrocution. Enedis et le service prévention des risques professionnels de la MSA des Charentes vous rappellent que l'activité d'irrigation présente 2 risques majeurs :

- un risque direct pour votre santé : brûlures, blessures graves (parfois irréversibles), arrêt cardiaque, coma, asphyxie... voire le décès ;
- Un risque lié à la qualité de la fourniture d'électricité de votre installation et de celle des habitants du secteur.

Que faire en cas d'accident ?

- ne touchez jamais un objet ou une personne en contact avec une ligne électrique,
- Ne touchez pas à un câble tombé sur le sol,
- Interdisez l'accès et protégez vous en restant à distance (10 m minimum)

Si blessure ou incendie :

- alertez les secours,
- Prévenez les pompiers 18 ou 112 depuis un mobile

En cas d'incident :

- appelez le n° d'urgence dépannage : Enedis 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.

CONCOURS DU VILLAGE FLEURI

Le jury régional des villes et villages fleuris a organisé sa visite à Vouhé le 27 juillet prochain.

Nous vous rappelons que vous devez maintenir vos trottoirs et caniveaux en bon état de propreté.

Vous pouvez laisser vos déchets végétaux sur le trottoir, les agents municipaux viendront les récupérer.

Merci de votre aide et de jouer le jeu.

MANIFESTATIONS « VOUHE EN FÊTE »

- **samedi 1er juillet : cinéma en plein air**— derrière le terrain de foot
Film : « qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu »
Séance gratuite à la tombée de la nuit

Nous vous accueillons à partir de 19 h 30 :

- crêperie :
galettes bretonnes garnies (3 € l'unité—5 € les 2)
Crêpes sucrées (2 € l'unité)
- point boissons (cidre, bière, boissons diverses sans alcool)

Réservations auprès de Brigitte 05 46 69 57 19
Emilie 06 19 09 81 77

- animation enfants : initiation au cirque avec un professeur de cirque

Information : Il n'y aura pas de camion PIZZA à Vouhé à cette date.

- **Dimanche 27 août** : Vide Grenier dans les rues du Centre-bourg et autour de l'église

Communication : appel aux bénévoles

Nous avons toujours besoin de bénévoles surtout pour le vide grenier le samedi et le dimanche matin de 06 h 00 à 09h00... merci de nous contacter : J-Jacques Brunet 06 15 22 44 87.

L'équipe de « Vouhé en Fête » vous souhaite de passer un bel été.

SEANCE DEDICACE

Madame LEBLANC Emmanuelle, domiciliée à Vouhé, auteur de « De la réalité au rêve » vous accueillera le samedi 8 juillet à la Bibliothèque de Vouhé de 10 h à 12 h pour une séance dédicace.

Venez nombreux !!!

Le verre de l'amitié accompagné de son petit gâteau clôtureront cette matinée.

CANIGULE

En période de canicule, pensez à vous hydrater régulièrement. Fermez vos volets le jour, assurez vous de la bonne santé des personnes vulnérables de votre entourage. En cas de malaise ou coup de chaleur, consultez un médecin ou en cas d'urgence, appelez les secours le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-Pompiers).

Rappel : Un défibrillateur est disponible à l'extérieur de la mairie, positionné à côté de la porte d'entrée du secrétariat

PREVENTION INCENDIE FORET

La Préfecture communique : Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de la sécheresse de la végétation, les services de l'Etat en Charente-Maritime appellent à la vigilance de chacun face au risque d'incendie et de feu de forêt. La population est appelée à adopter les comportements préventifs suivants :

- respectez strictement les interdictions d'emploi de feu,
- Ne fumez pas en zone boisée,
- Ne jetez pas de mégots de cigarette par la vitre de la voiture,
- Ne procédez pas à des incinérations et brûlages dirigés,
- Campez uniquement sur les lieux autorisés,
- Ne tirez pas des feux d'artifice publics ou privés.

Ces mesures doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en composant le 18.

N'essayez pas de lutter contre les flammes, éloignez vous rapidement.

Enfin il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police) qui participent pleinement au dispositif « feu de forêt »

SCENES D'ETE

Le Centre d'Animation et de Citoyenneté d'Aunis Sud organise les scènes d'été. Rendez vous sympa et gratuit avec concerts et arts de la rue :

- Fête de l'Eté le 28, 29, 30 juin et le 1er juillet au Thou
- 6 juillet à Vandré
- 13 juillet à les Rivières d'Anais
- 20 juillet à Marsais
- 27 juillet à Ballon

Pour tous renseignements : www.cacsurgeres.com ou au 05 46 07 16 39

VOUHÉ AU FIL DE L'EAU

L'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin en partenariat avec Vouhé en Fête organisent une visite de Vouhé, les jeudis 27 juillet et 10 août à partir de 17 h et le vendredi 18 août à partir de 17 h.

Réservation obligatoire au 05 46 01 12 10 ou en ligne sur www.aunis-maraispoitevin.com

FERMETURE AGENCE POSTALE ET MAIRIE

L'Agence postale et la Mairie seront fermées le lundi 14 août.

14 AOUT 2017

Pensez à réserver votre soirée du 14 août. Un repas dansant avec feu d'artifice sera organisé par la commune.